

## **Note d'information fédérale**

**octobre 2005 - n° 163**

### **1 Décisions du comité directeur**

Le comité directeur, réuni le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2005 au siège de la FFSA, a pris les décisions suivantes :

#### **• Label "Ecole Française d'Aviron"**

De nouveaux critères pour l'attribution des labels ont été votés. Ils concernent les labels 2007 et seront appliqués fin 2006. Par rapport au projet de l'an dernier, les titres initiation et les achats de livrets ne sont plus pris en compte et les critères liés aux titres scolaires et à la participation à des randonnées ont été assouplis.

Un document récapitulatif de ces nouveaux critères pourra prochainement être téléchargé du site internet de la FFSA : Espace club > École Française d'Aviron.

À noter que les labels 2006, dont les instructions sont en cours, seront attribués avec des critères inchangés par rapport aux années précédentes.

#### **• Règlement de sécurité eaux intérieures**

Le règlement fédéral relatif à la sécurité en eaux intérieures a été légèrement modifié. Il est en vigueur immédiatement. Vous trouverez ci-joint un exemplaire.

Il sera également envoyé sous forme d'affiche à tous les clubs naviguant en eaux intérieures. Celle-ci doit obligatoirement être affichée dans les clubs.

#### **• Nouvelles affiliations**

- Aviron club Andelys Tosny (Haute-Normandie)
- Granyotarem (Languedoc)
- Centre nautique et de plein air du Kreiz Breizh (Bretagne)
- Ecole de voile de Fouras, section aviron (Poitou-Charentes)

### **2 Classement des clubs 2005**

Les classements des clubs (général, féminin et masculin) ont été établis pour la saison 2005. En tête du classement général figurent les clubs suivants :

1. Régates Rémoises
2. Cercle Nautique Verdunois
3. Aviron Union Nautique de Lyon

Les classements complets peuvent être consultés sur le site internet de la FFSA : Espace club > Classement des clubs.

### **3 Médaille d'honneur de la FFSA**

La médaille d'honneur de la FFSA est attribuée chaque année à des récipiendaires n'appartenant pas à la même ligue et dont l'engagement et le dévouement à la cause de notre sport, au sein des clubs, comités départementaux et ligues, auront été reconnus par le comité directeur de la FFSA.

Cette médaille est remise par un membre du comité directeur de la FFSA, à l'occasion de l'assemblée générale de la ligue.

Les candidatures doivent être transmises par les ligues à la FFSA avant le 30 octobre 2005.

### **4 Journée des entraîneurs de club**

La FFSA organise un séminaire à l'intention des entraîneurs de clubs le samedi 28 janvier à l'INJEP (Marly le Roi).

Les modalités d'inscription et les informations sur le contenu de la journée seront prochainement disponibles sur le site internet de la FFSA.

### **5 Nouvelles mesures pour l'emploi**

Le plan de cohésion sociale du gouvernement a créé de nouveaux contrats d'emplois aidés. Pour le secteur non-marchand, il s'agit du contrat d'avenir et du contrat d'accompagnement. Les modalités des aides figurent sur le site internet du ministère de l'emploi et de la cohésion sociale : [www.cohesionsociale.gouv.fr/](http://www.cohesionsociale.gouv.fr/).

Les aides attribuées au niveau national peuvent être déclinées au niveau régional ou départemental. Différents organismes peuvent vous informer et vous conseiller : les directions départementales du travail, l'ANPE, les DDJS.

De plus, nous vous rappelons que certains conseils régionaux ont mis en place des aides pour l'emploi dans le cadre du dispositif "Emplois tremplins". Des renseignements figurent sur le site internet de l'ANPE : [www.anpe.fr/actualites/affiche/fevrier\\_2005/emplois\\_tremplins\\_4061.html](http://www.anpe.fr/actualites/affiche/fevrier_2005/emplois_tremplins_4061.html). Pour

connaître les modalités d'aide de votre région, contactez votre Conseil régional.

## 6 Code des régates mer

Le code des régates mer voté par le comité directeur du 3 juin 2005 peut être téléchargé à partir du site internet de la FFSA : La Fédération > Textes réglementaires > Règlement intérieur > Annexe 7-2 Code des régates mer.

Il est rappelé qu'il s'applique dorénavant à toutes les régates mer.

## 7 Calendrier 2006 des régates

Pour figurer sur le calendrier des manifestations se déroulant sur le territoire national en 2006, les organisateurs doivent faire parvenir à la FFSA le formulaire de déclaration de régate avant le 25 novembre 2005. Ce formulaire est téléchargeable du site internet de la FFSA : Espace club > Calendriers > Calendrier de la FFSA.

L'inscription d'une régate au calendrier national est nécessaire pour l'instruction d'une demande d'autorisation de compétition sur le domaine public (décret n°55-1366, art. 4 du 18 oct 55, JO du 19 oct. 55) et pour les demandes d'arrêt de navigation auprès de VNF.

Toute modification en cours d'année concernant une régate déjà inscrite doit être transmise à la FFSA afin de mettre à jour le calendrier qui figure sur le site internet de la FFSA.

## 8 Pôles France et espoirs

La liste des rameurs inscrits sur les Pôles France et espoirs pour la saison 2005/2006 peut être consultée sur le site internet de la FFSA : Les équipes de France > Les pôles aviron > Les sportifs des pôles.

## 9 Évaluation et détection des rameurs - saison 2005/2006

Une évaluation des rameurs et rameuses est mise en place chaque année sous la responsabilité des cadres techniques, en liaison avec les présidents de ligues. Elle permet de détecter de jeunes talents, et fait partie du chemin de la sélection pour les équipes de France junior et senior. Elle est notamment un des critères utilisés pour désigner certains rameurs convoqués aux stages hivernaux.

Les modalités de cette évaluation et son calendrier sont indiqués sur le document téléchargeable du site internet de la FFSA : Espace club > Entraînement - Évaluations.

## 10 Formation réparation de matériel aviron

La FFSA organise du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2005 un stage sur la maintenance et les réparations des bateaux à Vaires sur Marne.

La date limite des inscriptions est fixée au 31 octobre 2005.

Des renseignements complémentaires sur cette formation sont disponibles sur le site internet de la FFSA : Espace club > Formation – Emploi > La formation des cadres > Formation continue. Pour plus d'information, contactez le service formation de la FFSA.

## 11 Documents et outils de promotion de la FFSA

Nous vous rappelons les tarifs des différents documents ou éléments de promotion disponibles auprès de la FFSA :

- Le *livret du rameur*. Ce livret de 36 pages accompagne la progression du jeune rameur lors de la passation des brevets. Il est vendu par lot de 10 livrets. 20 € le lot.
- *Pin's* pour le Brevet aviron de bronze. 2,50 €.
- *Pin's* pour le Brevet aviron d'argent. 2,50 €.
- *Cassette Aviron Avirons*. Présentation des différentes pratiques de l'aviron : découverte, compétition, mer, .... 14,70 €.
- *Cassette Aviron Découverte*. En deux parties : 1. Explication des animations qui peuvent être mises en place avec les bateaux découverte à un, deux ou huit rameurs, 2. Clip de 2 minutes d'images. Conçu pour une présentation à une collectivité, un comité d'entreprise, etc. 7,50 €.
- *Livres Aviron*. Ils retracent les grands moments de l'année en images. Tarif unitaire pour 1999, 2001 et 2002 : 15,30 €. Tarif unitaire pour 2003 et 2004 : 32 €. Le livre 2005 sera disponible début décembre.
- *Posters* des bateaux médaillés à Gifu, aux Jeux Olympiques d'Athènes et de la Journée nationale du huit disponibles gratuitement sur simple demande.
- *Kit d'exposition*. 4 panneaux (2m X 0,80m) indépendants qui illustrent différents aspects de la pratique de l'aviron. Ils peuvent être empruntés contre un chèque de caution. Se renseigner auprès de la FFSA.

Documents des formations fédérales. Attention, ceux-ci peuvent être compris dans l'inscription de certaines des formations.

- *Initiateur fédéral d'aviron* (édition 2003), 26 €.
- *Educateur fédéral d'aviron* (édition 2005), 30 €.
- *Entraîneur fédéral d'aviron* (édition 1997), 26 €.

### FÉDÉRATION FRANCAISE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON

17, boulevard de la Marne, 94736 Nogent sur Marne Cedex

www.avironfrance.asso.fr - e-mail : ffsa@avironfrance.asso.fr - Tél. : 01 45 14 26 40 – Fax : 01 48 75 78 75